Département de l'Indre
Arrondissement de La Châtre
Cantons de La Châtre - Neuvy-St-Sépulchre

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Délégation du Comité syndical au Bureau du Pays
Délibération N° 2026-06-12

L'an deux mille vingt-six le … juin, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à La Châtre, sous la présidence de ……, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : … 2026

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : … membres sur 112

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à la majorité/l'unanimité :

- **Donne** délégation au Bureau du Pays pour :

 - **Émettre**, le cas échéant, des propositions d'arbitrage préalables à la prise de décision par le Comité syndical.

 - **Assurer** la représentation du syndicat mixte du Pays de La Châtre en Berry au sein du comité de programmation LEADER 2023-2027, en qualité de membres du collège public (8 titulaires : Président, 3 Vice-Présidents, 4 conseillers départementaux ; 8 suppléants : autres membres du Bureau), afin de procéder à l'examen des dossiers soumis par les porteurs de projets et de délibérer sur l'attribution ainsi que sur le montant des subventions FEADER accordées aux bénéficiaires.

 - **Assurer**, de manière globale, la mise en œuvre et le suivi de l'ensemble des programmes déployés sur le territoire au sein des comités dédiés, incluant la validation des dossiers, l'engagement juridique des aides et le versement des subventions aux bénéficiaires.

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
…

Le secrétaire de séance,
…